



Paul-Albert de Forbin, lieutenant général des galères (1580.1661)

La famille de Forbin, venant de la Haute-Marne dont elle était originaire, s'était depuis la fin du xiv^e siècle solidement installée en Provence, exploitant l'entreprise ancestrale de peausserie et pratiquant le commerce du corail et des épices. Marins, armateurs, commerçants, ces descendants de Pierre et de Jean, son petit-fils, étendent leurs possessions et leurs fiefs dans les régions de Gardanne, Aubagne (Saint-Marcel), La Verdière et La Barben. Anoblis par le roi René, ils servent le plus souvent sur les galères qui, en Provence comme sur tout le littoral méditerranéen, étaient en quelque sorte une institution nationale, dont l'apogée, à Venise, à Gênes, à Marseille, eut lieu entre 1450 et 1550 dans les domaines militaire et marchand (grandes galères).

Elles conservèrent jusqu'au milieu du xvii^e siècle l'avantage d'un excellent armement en canons de chasse et d'une grande facilité de manœuvre ; on disait d'elles : « Elles vont où elles veulent. Elles peuvent aller secourir des places, s'emparer des vaisseaux jusqu'à huit cents tonnes ». Il était admis qu'elles pouvaient attaquer les fortifications terrestres, ce que l'on exprimait par ce slogan : « Le bois pouvait combattre les pierres. » Navires de combat, certes, mais aussi aptes aux fonctions d'éclaireurs, navires de reconnaissance, estafettes, garde-côtes et aussi remorqueurs, bateaux de servitude. Elles tiraient les vaisseaux en cas d'accalmie, et exécutaient les manœuvres ne dépendant pas de la direction du port.

Le corps des galères resta très autonome, après le rattachement de la Provence à la France. Les galères de France avaient leur général, dont la charge était indépendante de celles des amiraux, du Levant

et du Ponant. En 1631, Richelieu avait racheté ces trois charges, en cumulant leurs fonctions avec celles de grand maître de la Navigation. Il délègue la charge de général des galères à son neveu, François de Pontcourlay, qui succédait ainsi, avec des pouvoirs moindres, à Pierre de Gondi, duc de Retz, comte de Joigny, marquis des Iles d'Or.

Plusieurs dizaines de marins, souvent chevaliers de Malte, étaient issus des différentes branches et rameaux des Forbin : si la branche de Gardanne devait fournir le célèbre amiral Claude de Forbin, amiral et général en chef du royaume de Siam à vingt-neuf ans, hardi corsaire et chef d'escadre heureux, au rameau des Bonneval (ou Bonneval-Lambesc) appartenait un lieutenant général des galères qui, en fait, exerça pratiquement pendant la période 1626-1661 (à quelques éclipses près) les fonctions de général : Paul-Albert de Forbin-Lambesc, fils du commissaire général de la Marine Bertrand de Forbin, seigneur de Bonneval, frère de Louis-François, qui devint également commissaire général. Bertrand, arrière-petit-neveu du « grand Palamède », confident de René d'Anjou et de Louis XI, auteur du rattachement du comté de Provence à la monarchie française, était lui-même le fils de Jean, seigneur de La Tour-d'Auver, époux d'Antoinette de Lauris. Le père de Jean était Paul (Paulet) de Forbin, dit Forbin-Lambesc, sans doute du nom de son lieu d'habitation, car il ne semble pas qu'il en ait eu la seigneurie. Paulet aurait épousé Jeanne de Bonifay, selon certains documents (monographie de Forbin d'Oppède, en particulier). Les ascendants de ce Paulet sont discutés¹; la seule certitude est que Paul-Albert est un arrière-petit-neveu du grand Palamède, le fils et le frère de deux commissaires généraux de la Marine, apparenté à plusieurs membres du Parlement de Provence et à la noblesse ecclésiastique.

Les travaux et la notoriété de Bertrand, auteur en particulier de l'« Instruction pour le régleme[n]t et entretenement des galères du Roy et armées de mer ès parties du Levant (août 1570) » furent pour lui un guide précieux d'action et un appui certain.

1. Selon une première hypothèse, Paulet serait le fils naturel de Jean II de Forbin-La Barben, conservateur des « Hébreux » (les Juifs), mort en 1498. Selon la monographie du marquis de Forbin d'Oppède, Paulet serait le fils de Guillaume — branche de Bonneval — lui-même issu de Michel — branche de Gardanne — neveu direct du grand Palamède par son frère Jacques. Voir *Inventaire analytique des titres de la maison de Forbin (Marseille, 1900)*, p. 52. Selon une troisième hypothèse, Jean serait Jean-Barthélemy, frère de Jean II.

En 1589, âgé de neuf ans, Paul-Albert est reçu chevalier de Malte; il a l'honneur, en 1604, de transporter le futur Urbain VIII de Civitavecchia à Marseille lorsqu'il fut nommé nonce en France, et en 1609 il commande une galère de France²; chargé de diriger la construction de l'hôpital des galères à Marseille, il commence cette réalisation, interrompue en 1625 pour n'être reprise que douze années plus tard.

Au siège de La Rochelle, à la bataille de Saint-Martin de Ré (26 octobre 1622), Paul-Albert, avec trois galères, remorque le lourd galion de Malte de 1.500 tonneaux, en difficulté du fait de l'ennemi, et en position critique de navigation³.

L'année suivante, Pierre de Gondi, comte de Joigny, donne mission au bailli (de Malte) Paul-Albert « pour commander les galères en son absence (il se fera oratorien) ou en l'absence de son fils »; ce dernier ne montrait aucun désir de prendre cette charge, dont l'absorption par Richelieu allait être décidée.

En 1626, Paul-Albert est nommé lieutenant général des galères et, le 22 avril de l'année suivante, Joigny ordonne de remettre à Monsieur de Forbin « le soing de la galère réale⁴ ». Succédant à Philippe d'Ariffat de Soubiran, commandeur de Saint-Félix, il se voit choisi pour sa compétence et sa déjà longue expérience du service des galères. Il est préféré au baron d'Allemagne qui, de dépit, passe au service du duc de Savoie dont il devient le général des galères. En fait, Forbin sera le maître et exercera son commandement avec une très grande indépendance; en dehors des opérations, il fera seulement de fréquents et assez longs séjours à la Cour. Lors des engagements, si galères et vaisseaux sont réunis, Forbin est sous les ordres du chef de l'armée navale; quand elles sont seules, Forbin est seul maître.

Le général et lui-même sont membres du « Conseil du Roi, en armée navale », créé en 1636 sous la direction du chef des Conseils du Roi, l'archevêque de Sourdis, frère du futur cardinal⁵. Les quatre

2. Mémoires de Luppé de Garané (Archives privées).

3. Mémoires de P.-A. de Forbin, grand prieur de Saint-Gilles, se défendant des attaques portées contre lui (manuscrit inédit, 1657, p. 9, Archives du château de Saint-Marcel, près d'Aubagne).

4. Luppé de Garané, Caravanes (Archives privées).

5. E. BERTRAND. *Un archevêque-amiral Henri de Sourdis (1594-1645)* [1912], p. 54.

chefs d'escadre en font partie; la quatrième escadre, venue s'ajouter aux trois traditionnelles, était confiée au baron d'Allemagne revenu au service de la France pour participer aux opérations de reprise des îles de Lérins⁶. Forbin se montre bon organisateur, mais de caractère difficile, très indépendant et jaloux de son autorité. Il sait mettre à contribution son crédit à la Cour et ses relations de famille.

Tout au long de sa carrière d'officier général, qui ne cessera qu'à sa mort, à l'âge de quatre-vingt-un ans, Paul-Albert améliorera les règles d'emploi des galères. Son mémoire de 1659 concernant « les forces maritimes qui seraient nécessaires sur les mers et le royaume », et particulièrement en Méditerranée, démontre sa compétence en matière maritime, tactique et stratégique.

Il sera amené à faire valoir ses mérites, en particulier devant les attaques dont il fut l'objet. Lorsque Richelieu donnera le commandement de l'expédition de reprise des îles de Lérins au comte d'Harcourt et d'Armagnac (Cadet dit la Perle, parce que cadet de Lorraine et portant une perle à l'oreille), il fut prévu que l'archevêque de Bordeaux, Henri de Sourdis, aurait le commandement supérieur « au cas qu'il aurait d'inconvénient de la personne de Monsieur d'Harcourt, ce qui ne sera, avec l'aide de Dieu⁷. » Il était aussi prévu que ce commandement, à défaut de Sourdis, pourrait être attribué à Forbin : témoignage de grande estime de Richelieu, mais en vérité, le grand Cardinal ne se prononcera jamais nettement entre Forbin et Sourdis. Peut-être laissa-t-il persister leurs rivalités et leurs divergences de vues, notamment au sujet de l'emploi des galères, jusqu'à la disgrâce finale de Sourdis en 1641. Il avait ordonné à plusieurs reprises à Paul-Albert d'adresser sa correspondance directement au secrétaire d'Etat Abel Servien.

Lors de la nomination de Pontcourlay en 1635, Servien écrit une lettre de ménagements à Paul-Albert, et à la suite de premiers désaccords entre le général et le lieutenant général, Servien recommande à Pontcourlay de lui faire confiance : « Il mérite bon trai-

6. BERTRAND, *Ibid.*, p. 47 et P. MASSON, *Les galères de France*; J.-A. DURBEC, « Les Espagnols aux îles de Lérins en 1635-1637 », dans *Annales de la Soc. sc. et litt. de Cannes*, t. XVI (1964) et René LA BRUYÈRE, *La marine de Richelieu* (1948), p. 49-50 (tableau des trois escadres de Bretagne, Guyenne et Normandie).

7. Lettre de Richelieu à Sourdis, du 27 août 1636.

tement⁸. » Pontcourlay, disgrâcié, est remplacé à la tête des galères provisoirement par Forbin, jusqu'à la prise de fonctions de Jean-Armand de Maillé-Brézé, qui d'ailleurs avait été son élève aux galères.

L'été 1636, douze galères de Provence infligent, sur la côte ligure, des pertes sévères à trente-deux galères espagnoles et florentines. Et, à la bataille de Gênes (Vado), le 1^{er} septembre 1638, nos quinze galères infligent de lourdes pertes au canon, au mousquet et à l'abordage à neuf espagnoles et cinq siciliennes. Six mille hommes périrent en trois heures, et nous capturons six galères ennemies et les « Patronnes » d'Espagne et de Sicile, faisant huit cents prisonniers. L'élite maritime de la noblesse provençale se distingue à cette grande bataille, à la suite de laquelle le littoral provençal restera inviolé jusqu'à la fin de la guerre⁹. Pour la levée du siège de Leucate, les galères n'interviennent pas. D'Harcourt est rappelé après la libération de Leucate (il sera le vainqueur contre Condé à la bataille de Miradoux). Pour exercer un commandement à terre, Paul-Albert ne craindra plus d'avoir à supporter la subordination à un militaire. Monsieur de Vitry, gouverneur de Provence, est embastillé en octobre 1637, ce qui facilite les discussions d'état-major, Vitry ayant l'habitude d'intervenir systématiquement pour faire prévaloir son autorité, et mettre des entraves aux projets d'opérations. Il est vrai que son successeur, d'Alais, refuse d'embarquer des soldats sur les galères de Forbin en 1640, prétextant une épidémie de peste, ce que contestait Sourdis; d'où un nouveau retard dans la mise sur pied d'une force efficace de galères.

Paradoxalement, malgré les crises de recrutement, Richelieu ordonne au bailli de Forbin d'augmenter de quarante rameurs l'effectif des galères de 200 (50 bancs), et de porter à 378 celui de la galère capitane, *la Réale* (54 bancs de 7) et à 260 l'équipage de *la Régine*, galère « Patronne ». Ces mesures devaient permettre d'augmenter la vitesse, qualité précieuse pour la chasse, et d'améliorer l'endurance dans les croisières. Richelieu voulait des galères « lestes et manœuvrières ». On estimait à l'époque la propulsion par

8. Archives du Ministère de la Guerre, AI, 35, p. 290.

9. Cette bataille a été admirablement contée par B. de PIREY-SAINT-ALBY, *Vagues sanglantes* (Paris, Plon, 1930). Voir aussi GIOFFREDO, *Storia delle Alpi Marittimi*.

rames plus souple que la manœuvre à voiles, en tout cas moins dépendante du vent. Aussi la galère assurait la maîtrise de la mer dans le bassin méditerranéen; elle aurait eu, par contre, grand mal à tenir devant les vents violents et les fortes houles de l'Océan, et l'ardeur de la chiourme eût fléchi.

Rivalités et contestations persistent. En juillet 1640, Sourdis, consterné, doit laisser passer sans réagir une belle occasion de défaire les galères espagnoles se rendant à Gênes, mal armées et embarrassées de soldats : les dix-huit galères de Forbin étaient absentes, ayant été autorisées à aller à Marseille se ravitailler; on disait alors « au-devant du pain ». Cette absence d'une dizaine de jours fut encore sujet de querelles, Sourdis ayant accordé quatre jours seulement : « Vous ne devez pas espérer que les galères fassent grand-chose, écrit-il, tant qu'il y aura si peu de capitaines dessus, et tous provençaux. » Garcia Toledo en profite pour se vanter que nos galères se sont enfuies à son approche. Sourdis continue à se plaindre amèrement de ces ravitaillements périodiques qui ont toujours lieu, écrit-il, « lorsque les ennemis se présentent ». Il suggère que des convois de vivres suivent les galères et que, en particulier, des tartanes apportent l'eau et le vin pour leurs tavernes.

Sur un rapport tendancieux de Saint-Martin, Sourdis accuse Forbin non seulement d'envoyer les galères se ravitailler contre ses ordres, et de prolonger la durée de ces ravitaillements, mais aussi de refuser d'aller jusqu'à Livourne et Gaëte. « Forbin est le seul, écrit-il, à trouver la croisière impossible jusqu'à Naples ». Forbin, en fait, avait objecté que les galères manquaient de vivres et que la navigation sur les côtes était périlleuse et il refusa un congé à ceux de ses capitaines de galères qui étaient volontaires pour suivre les vaisseaux. Richelieu insinue que les galères perdent leur temps en séjour au port, et en croisières inutiles, et que Forbin l'informe mal des manœuvres des vaisseaux. Sourdis tenait à disposer d'un service de renseignements organisé parfaitement, il invoque contre Forbin les témoignages de l'amiral de Montigny et du capitaine de vaisseau de Gangé, et des allusions infamantes sont faites envers ceux « qui sont plus aptes aux revenus qu'aux périls ». Il écrit : « C'est un proverbe parmi les femmes de Provence que leurs enfants ne courent pas grande fortune avec le bailli, étant certaines qu'ils ne combattront jamais. »

Dans le camp adverse, le duc Garcia Toledo de Ferrandina ménage ses galères, quatorze espagnoles et cinq siciliennes, avec la complicité du doge de Gênes qui lui offre son port comme base. Il refuse les défis de Sourdis¹⁰ et continue à croiser impunément devant nos côtes, fuyant à toutes rames dès qu'il aperçoit les vaisseaux français. Sourdis rend Forbin responsable de cette réaction, et le dénonce à Richelieu comme refusant de quitter les îles d'Hyères, faisant ainsi de ses galères « de véritables métairies¹¹ ».

L'énergie de l'archevêque, qui souffre d'une violente affection intestinale, s'épuise en ces vaines querelles et il s'attire l'inimitié du nouveau gouverneur de Provence, d'Alais, devenu duc d'Angoulême. Sourdis accuse les capitaines des galères de dilapider les fonds, et de verser des prébendes aux commissaires et trésoriers au lieu de maintenir la chiourme en bon état physique et moral. En fait, les galères ne fuyaient pas quand elles pouvaient servir, c'est Sourdis qui ne savait pas les utiliser judicieusement, et qui ruinait sa propre autorité par des affirmations calomnieuses allant jusqu'à prétendre que Forbin, chevalier de Malte dès sa minorité, et dont le rang venait aussitôt après le grand-maître (en 1644 il est nommé grand-prieur de Saint-Gilles, désigné par le grand-maître comme son lieutenant dans les six prieurés de France), ménageait les Espagnols et les Italiens dans l'espoir d'être élu grand-maître à son tour. En somme, une accusation d'intelligence avec l'ennemi. Sourdis n'était pas sensible, ou ne voulait pas l'être, aux avis et conseils du lieutenant général des galères.

Or, Richelieu, loin de prêter l'oreille à des accusations perfides, accorde à Forbin le droit de porter l'étendard royal, à tribord et à la poupe, de damas blanc semé de fleurs de lys d'or aux armes du roi et à frange d'or. Forbin saura s'en montrer digne, notamment en se portant, en 1642, victorieusement, à l'abordage de la flotte espagnole, devant Barcelone, par une mer de tempête. Il remportera également un beau succès devant Carthagène.

L'ordre de Malte tout entier ressentit les accusations de Sourdis. A son tour, le commandant de Virville, lui-même capitaine de galères, se plaint à Richelieu, par lettre, des nombreuses ingé-

10. Lettre de l'archevêque de Sourdis au duc de Ferrandina (correspondance de Sourdis) et R.P. FOURNIER *Hydrographie*.

11. Lettre de Sourdis du 8 septembre 1640. Eugène SUË, *Correspondance d'Henri d'Escoubleau de Sourdis* (3 vol., 1839).

rances, dont celles de Monsieur de Guise, dans le commandement de leur flotte. Il compare les vaisseaux ronds à des chevaux de bât, tout juste bons « à servir de magasin pour les galères », alors que ces derniers sont « de purs chevaux de course, maniables et tournant à toutes mains ».

En décembre 1640, Louis XIII ordonne une expédition pour aider les Catalans dans leur rébellion contre l'Espagne. Il est élu comte de Catalogne à la place de Philippe IV. Forbin reçoit l'ordre de préparer dix de ses galères avec mission de se rendre à Barcelone, « à condition qu'elles puissent le faire sûrement et selon l'avis de ceux qui sont expérimentés en la navigation de ces navires ». Forbin se préparait à saluer majestueusement les insurgés que nous devons secourir, lorsque Sourdis, qui venait d'être nommé commandant de l'armée navale du Levant, invoque maladroitement une susceptibilité de protocole, et prétend que les navires de la flotte française doivent être salués les premiers. Or, nous avions promis de respecter les « coutumes, prééminences, privilèges et prérogatives » de la cité de Barcelone : les Catalans ne saluaient, traditionnellement en premier, que les marques des souverains et princes du sang. Sourdis refuse d'entrer à Barcelone, de sorte que la démonstration navale et l'engagement espérés ne purent avoir lieu, mais seulement des escarmouches à l'avantage de nos galères, sous le commandement de Vincheguerra¹². Les retards dans les opérations se prolongent malgré les lettres pressantes de Richelieu (janvier et février 1641), et malgré l'avis favorable de d'Argenson, conseiller du roi, nommé « intendant de justice, de police et finances en les armées de terre et de mer et dans le pays de Catalogne » en février. Sourdis exprimait toujours la même prévention à l'égard des galères et la même animosité envers Forbin, tout en faisant valoir une prétention démesurée à s'emparer de la totalité du littoral catalan, de sorte que Monsieur de la Motte-

12. Les capitaines de galères de Baumes, et Jean-Philippe de Valbelle, du Plessis et Montréal, se distinguent aux côtés des vaisseaux du chevalier Paul et de Gancé qui s'emparent de cinq navires espagnols de quarante canons, de deux galères, dont la capitane (de Grimaldi), d'un polacre, ainsi que du fort de Los Afachez (« Les Alfages » dans les mémoires de l'époque). Le chevalier de Chastellux réussit à capturer ou couler plusieurs navires ennemis, obligea une galère à s'échouer et, finalement, à couler bas. Les embarcations de nos galères capturent des barques chargées de vivres, et les galères elles-mêmes participent à l'attaque du fort.

Haudencourt, lieutenant général commandant une division et chargé des opérations en Catalogne, attend vainement à Barcelone l'expédition maritime.

Le blocus des côtes de Catalogne s'avéra inefficace, mais la faute ne semble pas devoir en incomber aux galères, dont le nombre était insuffisant : les mailles trop larges laissaient passer les Espagnols, encore que les galères en patrouille réussissent à intercepter et saisir du ravitaillement (lard, moutons, bêtes à cornes), soutenues par les vaisseaux dont ceux de Duquesne et du chevalier Paul. Il est déjà question en juillet 1641 de renvoyer à Marseille les galères qui, le blocus se prolongeant, manquent d'eau, de vin et de vivres frais. Richelieu en arrive à rappeler à l'ordre Sourdis en ces termes : « Je vous prie de faire état des avis que je vous donne et de vous étudier plutôt à trouver des remèdes aux difficultés que vous connaîtrez, plutôt que de vous amuser à trouver des difficultés sans remède. » Bien plus, il lui laisse entendre que son commandement se révèle incohérent, plein de contradictions, témoignant d'une « impulsivité nuisible à la bonne préparation des navires à leur tâche ».

Le 20 août 1641, au petit jour, la flotte espagnole, commandée par l'amiral duc de Maqueda, revient en force avec 29 galères, un grand nombre de barques et brigantins et 35 vaisseaux qui foncent vent arrière sur l'escadre française. De part et d'autre, des dégâts importants sont accusés, les pertes sont élevées. Nous ne disposions que de 14 vaisseaux, 17 galères, plus 13 pataches et 3 brûlots, soit une cinquantaine de navires dont 16 légers contre 70 ennemis. Finalement, après quatre jours de bataille, les Espagnols se retirent avec de lourdes pertes. Notre flotte est très maltraitée; toutes les galères avaient eu des victimes, mais aucune ne fut perdue.

Le 23 août, nos galères n'ont plus que quelques jours de vivres, de l'eau pour deux jours au maximum et 4 à 500 coups de canon à peine. Sourdis décide de rompre le contact et rentre en Provence, estimant ses forces insuffisantes et désapprouvant les ordres reçus. Ainsi, il refuse le combat, laissant les troupes sans soutien naval, abandonnant la mer aux barques et brigantines espagnoles qui sont à nouveau en mesure d'apporter à nos ennemis le ravitaillement nécessaire. L'indiscipline et les rivalités réapparaissent dans notre camp : Monsieur de Beaumes, commandant les

galères, appareille malgré l'interdiction de Duquesne, commandant les vaisseaux. Galères et vaisseaux échangent des coups de canon, d'abord à blanc pour appuyer leurs signaux, chacun s'obstinant à ne pas faire l'aperçu aux signaux, puis réellement à balles pour manifester leur désaccord.

L'armée navale passant devant Marseille, les galères se détachent des vaisseaux et rentrent se ravitailler. Le siège de Tarragone était levé. Sourdis se déclare trahi par les galères; les troupes se déclarent abandonnées par la Marine. C'était en réalité une nécessité logistique et ni Sourdis ni Forbin ne pouvaient être inculpés d'abandon de poste.

Le 9 septembre 1641, pour ses maladresses, son incompréhension persistante du service des galères, ses calomnies irréflechies et impulsives, pour ses rapports imprudents avec le comploteur Cinq-Mars et pour des propos tenus à un diner chez Monsieur de Valbelle, Sourdis est démissionné de ses fonctions après enquête de Du Plessis-Besançon, incapable de comprendre les « gens du Midi ». Il est exilé à Carpentras, et Forbin reste à la tête des galères, ayant triomphé de son principal adversaire.

En juillet 1642, il remporte un succès devant Collioure, obligeant Alonso de Salamano à détacher cinq vaisseaux pour protéger la « Testa de Oro » gravement avariée par l'attaque des galères françaises sur l'arrière de la flotte espagnole.

Après la mort de Richelieu, Paul-Albert de Forbin démissionne à son tour en août 1643, invoquant le trop petit nombre de galères¹³. Le roi ordonne alors à Vincheguerre d'armer neuf galères pour croiser entre Rosas et le cap Creus. Les galères vont être incorporées à la flotte du marquis de Brézé¹⁴. Forbin participe à un engagement où la flotte de Brézé (44 vaisseaux et 14 galères) met en fuite l'Espagnol, coulant trois vaisseaux.

13. Démission acceptée par le secrétaire d'Etat à la Guerre (Archives de la Guerre, 7,3, p. 617).

14. Général des Galères depuis 1632, commandant de la Marine du Ponant de 1640 à 1642, commandant de l'Armée du Levant en 1642, puis lieutenant général des Armées navales du roi, grand maître, chef et superintendant de la Maison du roi, amiral de France en 1643, il mourra en héros le 14 juin 1646 à Orbitello, décapité par un boulet sur le pont du vaisseau amiral. Il avait été remplacé à la tête des galères en 1642, par Armand-Jean de Vignerot du Plessis de Richelieu.

En 1645, Philandre de Vincheguerre est de nouveau lieutenant général avec 20 galères. Durant les luttes de la Fronde, Forbin, resté fidèle à Mazarin, est en opposition avec Vincheguerre pour le commandement des galères. La populace marseillaise cherche à couler *la Mazarine* et confie le commandement de 5 galères au chevalier de Vincheguerre et à des conseillers du Parlement. Mais Forbin est rétabli avec l'appui du duc de Mercœur et en 1653, c'est bien à Forbin que le roi s'adresse pour faire rentrer au port la galère de service. Deux ans avant, une commission spéciale lui avait été confirmée par le roi, lettre transmise par Anne d'Autriche à « notre Prieur ». Désormais, Paul-Albert de Forbin restera lieutenant général jusqu'à sa mort, en 1661¹⁵, Vincheguerre occupant le poste de trésorier général.

L'on avait espéré que la chute de Sourdis aurait amené des répercussions heureuses : une meilleure harmonie entre les vaisseaux et les galères et de meilleurs rapports entre le Levant et le Ponant. Ces espoirs furent déçus.

Le jugement de Richelieu sur l'archevêque de Sourdis demeuré en disgrâce se fait de plus en plus dur : dans ses « Portraits des hommes de guerre », il décrit Sourdis comme « artificieux, malin, incapable, envieux et médisant, passionné, de peu de cœur et de nulle fidélité¹⁶ ». Jugement évidemment passionné, que l'on dit influencé par les interventions de Noyers, secrétaire d'Etat au ministère de la Guerre, et de Madame d'Aiguillon, nièce de Richelieu, toujours en faveur au ministère.

Par contre, certains historiens maritimes mettent l'accent sur le côté héroïque de Sourdis : « Nouveau Turpin d'une nouvelle chanson de Roland, ayant la faveur et l'estime des marins véritables », dit La Bruyère, sans le justifier. Effectivement, des commandants de vaisseau, trois, dont Duquesne, protestèrent contre la sévérité de la sanction de Richelieu¹⁷ (lettre de douze capitaines de

15. Forbin meurt le 12 juillet 1661 à Valbonnette, près de Lambesc, Arch. dép. des B.-du-Rh., 56 H 617.

16. Portraits de divers hommes de guerre ou autres par Richelieu (B.N. 20567, f° 301).

17. Parmi ces capitaines de vaisseau, Chastellux, les chevaliers d'Arrérac, de Quélus et de Cangé, le chevalier Paul. Les capitaines de vaisseau Cazenac et d'Arrérac quittèrent la marine. Montmeyan, Cazenac, Arrérac, intercédèrent pour « le salut de Sourdis en l'autre monde ». De Cangé commandera l'armée navale en attendant l'arrivée du duc de Maillé-Brézé, remplaçant de Sourdis. Duquesne commandera une division et en fait aura les fonctions de chef d'escadre à trente et un ans.

vaisseau, de septembre 1641, au marquis de Sourdis, frère du disgrâcié), allant jusqu'à offrir « leur tête à couper ». « Le temps éclaircira toutes choses » écrit philosophiquement Richelieu au malheureux archevêque-amiral, tenu pour responsable de « l'abandon du siège » de Tarragone. Sourdis demandera les prières des Pénitents noirs et sera l'objet de la risée des chansons de matelots saintongeais.



Forbin, dont le tempérament était autoritaire, se heurta au cours de sa longue carrière de lieutenant général :

— au général des galères Pontcourlay, dont il se considérait comme le conseiller, presque le tuteur, ayant déjà plusieurs années de service aux galères lors de la nomination de ce neveu et protégé de Richelieu ;

— à Philandre de Vincheguerre, qui exerça par interim les fonctions de lieutenant général en 1643 et 1661 : les trois frères Vincheguerre et les deux frères de Villages faisaient partie de clans marseillais tantôt favorables, tantôt hostiles aux Forbin ;

— au baron d'Allemagne, seigneur provençal moins titré, mais possédant le grade et les prérogatives de chef d'escadre ;

— à M^{sr} de Sourdis, de caractère difficile et minutieux, qui l'accabla en plusieurs mémoires (notamment en 1641), citant des témoignages de ses ennemis, et surtout d'officiers des vaisseaux en rivalité avec ceux des galères : Sourdis, finalement, reproche à Paul-Albert d'avoir encouragé la cabale qui le fit destituer.

Paul-Albert fut l'objet de plusieurs accusations, jusqu'à celles de dilapidation, malversations et poltronnerie. Il dut se justifier des deux premières, en démontrant qu'il avait été amené à procéder à des emprunts personnels pour achat de blé destiné aux chiourmes : argument non décisif. Les fournisseurs le poursuivirent à plusieurs reprises, et finalement furent désintéressés sur intervention royale. Bien plus, Forbin soutint les accusations de Sourdis contre les commissaires : « Les officiers du roi établis pour éviter les désordres sont les premiers à conniver ; ils ouvrent les mains aux gratifications et ferment les yeux aux services » écrit-il dans son mémoire. Quant à ses qualités de bravoure, il en fait preuve à maintes reprises par sa conduite courageuse.

Forbin est l'auteur du mémoire de 1639 sur l'emploi des galères qui comportent notamment le passage suivant :

— « Les forces ne seront point oisives pendant la paix. Il y a toujours dessus la mer de quoi accroître la réputation des armes du roi, la purgeant des corsaires qui, depuis si longtemps, courent impunément sur les sujets de tous les princes chrétiens, volent leur subsistance et dédaignent leurs personnes dans une cruelle captivité qu'ils ne peuvent éviter qu'en reniant leur religion, ce qui n'arrive pas trop souvent. Il suffirait pour empêcher leur course que le roi fit partir tous les trois ans, au mois d'avril, une escadre de dix galères. Ce dessin est digne d'un roi très chrétien qui ne saurait rien faire de plus honorable à la majesté de son nom que de venger la querelle des chrétiens, défendre leurs biens, leurs vies et leurs âmes de l'oppression et la cruauté des infidèles... »

Dix-huit ans après, quatre ans avant sa mort, pour réfuter les accusations de ses adversaires, Paul-Albert écrivit un mémoire « le défendant des attaques portées contre lui », où il énumère ses titres de gloire et « ses bonnes actions envers la religion et envers l'ordre de Malte ».

Trois des suggestions de Forbin pour une meilleure utilisation du corps des galères furent retenues par le roi :

a) Rachat des galères à leurs propriétaires, afin d'éviter les abus financiers. Il semble que cette opération financière ne sera terminée que vers 1662. Déjà, par un édit promulgué le 29 mars 1631, Richelieu avait décidé que les galères seraient entretenues par l'État afin que les capitaines ne se prétendent les seuls maîtres à bord.

b) Nomination des capitaines par le général, ou son lieutenant général afin de lutter contre l'esprit d'indépendance excessive des bénéficiaires de faveurs.

c) Désarmement des galères en mauvais état. C'est ce que décidera le jeune roi Louis XIV, lors de sa visite à l'arsenal des galères en compagnie du général en 1660.

Au demeurant, le nombre des galères armées resta généralement inférieur à trente, faute de crédits et d'équipages. L'état du trésor ne permit de disposer à la mort du cardinal que de « 27 galères offensives », il y en avait eu 32 en 1544, 44 en 1558, il y en aura plus de 40 en 1642 et 27 en 1644, 32 au début de la Fronde, 18 seulement en 1651, 24 en 1657, 20 en 1684, 30 en 1697, 4 en 1725.

Cette force fut insuffisante pour patrouiller à la fois contre les Espagnols qui, avec l'appoint de leurs alliés, pouvaient en aligner 50 en face des corsaires majorquais, contre les barques de Savoie, et les Barbaresques qui réussirent à s'installer aux îles d'Hyères. Les Marseillais en étaient réduits à signer des conventions privées avec des capitaines, tels de Bégué ou de Montolieu. Bien pis, le comte d'Alais devenu duc d'Angoulême, tenta de se servir des galères contre les Marseillais dans l'affaire de la Fronde des princes. Il arriva aussi aux Marseillais d'utiliser une galère gênoise, ce que le roi leur reprocha vivement.

En conclusion, il apparaît assez nettement qu'au cours de ces trente années de la vie des galères de Provence, Forbin se montra un excellent marin, bon organisateur, serviteur de l'Etat, auteur de réformes utiles. Son autoritarisme et sa conception personnelle de l'autorité n'atténuent pas sensiblement sa valeur ni son efficacité. On a pu écrire qu'il fut le continuateur de l'œuvre de Richelieu, et le précurseur de celle de Colbert. Bien en cour, compétent, habile diplomate, il reste dans l'histoire maritime comme l'un des chefs navals les plus capables pour la navigation et l'emploi des galères.

Paul COUSOT.

ANNEXES

Faits invoqués par P.-A. de Forbin
« pour sa défense contre des attaques portées contre lui »
(Minute de son mémoire de 1657)

*(Archives privées et autres, département des Bouches-du-Rhône,
fonds Coriolis, XIVE 717)*

BONNES ŒUVRES

- Contribution à l'établissement de l'infirmerie des R.P. Récollets à Lisbonne.
- Couverture de l'église des Minimes à Toulon.
- Construction du dortoir, de la bibliothèque et relèvement du cloître des Capucins à Toulon.
- Construction du chœur et d'une partie de la nef de l'église de l'Oratoire à Aix.
- Construction et dorure du clocher de l'église des Jésuites à Marseille.
- Remise en état du dortoir des Capucins de Vienne.
- Vitraux de l'église de la Trinité à Lambesc, où il fait bâtir le chœur ; don d'une lampe et d'un grand soleil d'argent.
- Réfection d'un grand retable de noyer à la même église.
- Don de trois belles cloches (deux pour le village de Régusse).
- Don d'un grand retable de noyer, avec son tableau, et d'un soleil d'argent à Montfrin.
- Don d'un tabernacle et d'un retable dorés à l'église Saint-Jean de Marseille.
- Fait bâtir la chapelle de Sainte-Anne à La Valette.
- Fait bâtir la chapelle de la Valbonnette près de Lambesc.
- Edification de l'entrée du couvent des Minimes à Arles.
- Chapelle dans la maison de La Valette.
- Chapelle du château des Portières.

QUALITES MARITIMES

- Lors de l'échouage d'une des deux galères de Sa Sainteté Urbain VIII, nonce en France, fait sauver le chargement, dont 10.000 écus et 100.000 livres.
- Devant La Rochelle, remorque sous le feu la galère de Malte.
- A commandé le corps avec tant de bonheur et de conduite que l'on n'a jamais perdu le moindre esquif.

GESTION FINANCIERE

- Prêté 40.000 écus d'avance aux galères « dont il poursuit encore le remboursement ».

VALEUR MILITAIRE

- Dans les « Instructions que le Roy donna à Mgr l'archevêque de Bordeaux quand il avait le commandement de l'Armée Navale », il était dit que s'il arrivait inconvénient de mort au dit Monseigneur de Bordeaux, M. le bailli de Forbin aura le commandement de toute l'armée.

ACTIONS DIPLOMATIQUES

- Au siège de La Rochelle, met d'accord M. de Guise et le comte Joigny, général des Galères (Questions de préséance).
- A Bordeaux, s'interposa entre M. le cardinal de Sourdis et le duc d'Épernon, dont les aigreurs n'avaient pas été modérées par aucune autre entremise.
- Reçoit une croix de Malte enrichie de diamants de M. d'Épernon, et l'envoie à l'Église à Malte « avec une chaîne d'or, couverte aussi de diamants, qui lui avait été donnée par M. le chevalier de Guise ».
- Négociation de la paix entre M. le duc d'Angoulême et le Parlement « joint à MM. d'Étampes et de Saint-Aignan ».
- Arbitrage entre les cours du Parlement et des Comptes. Le grand cardinal de Richelieu le nommera « son oracle du Levant ». Forbin précise que M. le duc de Brézé, son neveu, avait ordre tout exprès de Son Eminence de partager l'autorité (de général des Galères) et de ne rien résoudre ni entreprendre que par le conseil et le consentement du dit grand prieur (Forbin).

SERVICES RENDUS A L'ORDRE DE MALTE

- Don de 2.000 écus pour achever la construction de la galère *Capitane*.
- Fait réduire l'imposition sur les biens de l'ordre, de 500.000 à 200.000 livres.
- Don de 10.000 livres au trésor de l'île, lors de la disette et envoi d'un vaisseau de blé (15.000 écus). (Forbin fut nommé le "Joseph de l'Île".)
- Fait augmenter les revenus des commanderies de Beaulieu et de Marseille et accroître la rente du Grand Prieuré de 6.000 à 35.000 livres (« les améliorations excédant les dépenses de 140.000 livres »).
- Fait un « quartier entier » de la maison de Saint-Jean à Marseille, dont il porte le revenu de 5.000 à 14.000 livres.
- Le prieuré « trouvé à 30.000 livres, passe à 77.000 livres ».

Liste des Galères en présence à la bataille de Gênes (Vado)

le 1^{er} septembre 1638

Patronne (Chevalier de Montolieu)	— <i>Henriquez</i>
Cardinale (des Récces)	— <i>La Patronne d'Espagne</i> (Juan de Orellano), capturée
Epernonne	— <i>San Padre</i>
Générale (Nicolas de Villages)	— <i>Santa Anna</i>
Aiguebonne, galère de Lesdiguières	— <i>Santa Maria</i> , capturée
Esquilly	— <i>Santa Clara</i>
Séguiranne (Séguiran était Premier Président du Parlement et lieutenant du Grand Maître de la Navigation de Provence)	— <i>San Juan</i>

- Maréchale (Antoine de Panon) — *Santa Catarina*
 Valbelle (Cosme II de Valbelle et Lieutenant
 d'Autier) — *San Antonio* (lieutenant
 Antonio Capestan)
 Vinchegerre (Commandeur Philandre de V.) — *Bassana*, capturée
 Richelieu (baron de Ternes) — *Santa Francisca*, captur.
 Baillebaude (de Dresnel de Baillebaude) — *La Cauva*, prit la fuite
 Montréal — *Santa Fernanda*
 Servienne (chevalier de Colin de Jannet) — *Santa Barbara*, prit la
 fuite
 La Réale (la "Guisarde" commandée par Tho-
 mas de Villages) ; second : Guillaume de
 Félix, dit de Luxembourg — *Capitane de Sicile* (lieu-
 tenant-général Guittierez
 de Valasco), capturée
- 360 rameurs - 80 matelots - 100 officiers
- Pont Courlay, sur la *Réale*, lutte personnellement contre la *Capitane de Sicile*.
- Du côté espagnol, 4 galères seulement restèrent en état de combattre.